

La sécurité nucléaire de bout en bout

Par Raja Abdul Aziz Raja Adnan

Le 8 mai 2016, l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) est finalement entré en vigueur, près de sept ans après son adoption. Le monde sera plus sécurisé grâce aux engagements pris par les États parties à cet amendement.

L'amendement prévoit des engagements juridiquement contraignants en vertu desquels les pays doivent protéger les installations nucléaires ainsi que les matières nucléaires en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport sur le territoire national. Au titre de cet amendement, les pays sont tenus de mettre en place des régimes appropriés de protection physique des matières nucléaires. Ils contractent aussi de nouvelles obligations en matière de partage des informations relatives au sabotage, y compris les menaces crédibles de tels actes.

L'entrée en vigueur de l'amendement atteste la détermination de la communauté internationale à agir de concert pour renforcer la sécurité nucléaire dans le monde. Elle contribue aussi à réduire le risque d'une attaque mettant en jeu des matières nucléaires, laquelle pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

Les États ont aussi pris d'autres engagements spécifiques en vue d'améliorer la sécurité nucléaire, par exemple en participant volontairement à des initiatives telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et en adhérant à la Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire, publiée en 2014.

Grâce à des activités menées dans le cadre des Plans successifs sur la sécurité nucléaire, l'AIEA a aidé les États à passer de l'engagement à l'action. La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire qu'elle organise en décembre 2016 est l'occasion pour les États de faire le point sur leurs engagements, ainsi que sur les mesures qu'ils ont prises pour les respecter, et d'envisager la voie à suivre.

À cet égard, les États doivent notamment formuler des conseils sur l'orientation à donner à l'assistance de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. En mettant en œuvre les Plans sur la sécurité nucléaire, l'AIEA se présente comme le champion du renforcement de la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. Ce rôle est légitimé par les capacités techniques reconnues de l'AIEA, par le grand nombre de ses États Membres, qui s'élève actuellement à 169, et par son approche inclusive, qui garantit que la voix de tous les États est entendue lorsqu'il s'agit de recenser les problèmes et d'y trouver des solutions.

Les États Membres de l'AIEA reconnaissent le rôle central de cette organisation dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. Ils ont recensé des domaines dans lesquels une assistance supplémentaire était nécessaire pour améliorer les régimes de sécurité nucléaire nationaux. L'AIEA, qui est prête à répondre aux besoins de ses États Membres, veille à ce que ces derniers reçoivent l'appui nécessaire pour assurer la sécurité nucléaire de bout en bout. Elle offre un cadre inclusif qui peut aider à apporter une réponse véritablement mondiale à une préoccupation planétaire..